

Nos références : COM036607 du 14/12/2023
 Compte client : 05900944
 Vos références : CDE DEV0183074-1 PETROINEOS MANUFA

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
 E-mail :
 Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
BL N° 74928 du 15/01/2024					
SCREENUP MF3255	Support mural fixe et extra fin pour écran 32" à 55", VESA max. 600x400, Charge maxi 45 kg	1	57,00	57,00	1
SAMSUNG QM43B	Moniteur LED BLU 43" - QMB - Dalle mate - 500 cd/m² - UHD 3840 x 2160 - 24/7 - HP 2x10W - VESA 200x200 - 10 Kg - SSSP 6.0, TIZEN 4.0	1	638,00	638,00	1
(Eco-participation unitaire HT : 2,08)					
N° Série : 07Q7HK3TB00737					
GOULOTTE	FORFAIT GOULOTTE BLANCHE	1	25,00	25,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1/2j 1 tech	1	148,00	148,00	1
Sous-total BL : 885,50					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA			Total HT	887,58 €
1	20,00	887,58	177,52	Eco-participation HT	2,08	Total TVA	177,52 €
Conditions de règlement : Echéance : 31/03/2024						Total TTC	1 065,10 €
Virement à 45 jours fin de mois						Devise : EUR	Page 1/1
Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34							

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)